

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4381)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 74

présenté par

M. Dufrègne, M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11 BIS, insérer l'article suivant:**

Après le 6° de l'article 58 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 précitée, il est inséré un 7° ainsi rédigé :

« 7° La réalisation d'un rapport par session sur une thématique déterminée par un président de groupe parlementaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de donner la possibilité à chaque groupe parlementaire le droit de demander, lors de chaque session, un rapport à la Cour des Comptes sur une thématique qu'il aura choisi. Calquée sur le droit de tirage des groupes pour les commissions d'enquête, ce dispositif permettrait d'accroître la mission d'assistance du Parlement de la Cour des Comptes.